

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Copropriété Les Arcades par le bureau d'architecture Martin & Michellod SA pour la réfection des façades et de la couverture du bâtiment B avec pose d'une isolation sur toiture sur la parcelle n°40, folio n° 1, zone T1, lieu-dit La Croix à Verbier, coord.2583375/1105065 (Projet en dérogation à l'art. 97 du RCCZ)

M. Allan et Mme Vera Inga Lilian Alarik par le bureau d'architecture Martin & Michellod SA pour l'agrandissement d'une chambre, la création d'une buanderie et la réalisation de forages géothermiques sur la parcelle n° 3992, folio n° 125, zone T3, lieu-dit Ransou à Verbier, coord. 2584090/1105285

M. Paul Agopian par le bureau d'architecture Lorianne Maret pour la rénovation de deux balcons avec agrandissement d'un balcon sur la parcelle n° 19538, folio no 106, zone V1, lieu-dit Les Morgnes à Lourtier, coord. 2586455/1100235 (Projet en dérogation à l'art. 97 du RCCZ)

Elco Mécanique SA pour la construction d'un dépôt sur la parcelle n° 13023, folio n° 26, zone artisanale mixte A1, lieu-dit Châble-Creux au Châble, coord. 2582050/1103105

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.